



## DÉBAT POUR **l'avenir** de la famille

“Réfléchir à l'évolution de la famille et ainsi ouvrir un débat sur l'adoption, la monoparentalité, les mères porteuses et la mise en œuvre du PACS” : comme l'a résumé Patrick Bloche, président de la mission “sur la famille et les droits des enfants”, les députés ont souhaité cette année entamer un très large tour d'horizon sur le droit de la famille - au sens le plus large de la notion -, sur sa fonction d'irremplaçable point

de repère comme sur sa nécessaire vocation à évoluer. Parce qu'il lui ont paru absolument prioritaires, c'est, selon les mots de la rapporteure Valérie Pécresse, “à partir des droits de l'enfant” que la mission a d'abord voulu “examiner l'évolution de la famille”. Et pour cette même raison, face à l'urgence qu'il y a à apporter des réponses à la maltraitance infantile et à la maltraitance conjugale, la mission a choisi, sans attendre son rapport final, de livrer ses premières conclusions sous forme de notes d'éta-

pe. À l'initiative de la mission, **le volet législatif de ces propositions concernant la maltraitance conjugale a été d'ores et déjà adopté** par les députés le 15 décembre 2005, lors de l'examen en première lecture de la proposition de loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple. À noter enfin : la mission a, dès cette première étape, formulé douze propositions pour améliorer le PACS dans le sens d'un renforcement des droits sociaux et successoraux bénéficiant à ses titulaires.

**“C'est en partant  
des droits de l'enfant  
que les députés  
réfléchissent  
à la rénovation du  
droit de la famille.”**



## OUTREAU : Comprendre pour réformer

Le 6 décembre 2005, à l'initiative de Jean-Louis Debré et de Philippe Houillon, les députés décidaient la création d'une commission d'enquête destinée à faire la lumière sur les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire lors de l'affaire dite d'Outreau, qui a vu treize des dix-sept personnes accusées acquittées après avoir été condamnées à de lourdes

peines de prison et subi de longues périodes de détention préventive. **À la demande du Président de l'Assemblée, relayant en cela un souhait des acquittés, la décision a été prise de rendre publics certains des auditions** de la commission. Celle-ci, loin de se limiter à l'audition des principaux protagonistes de l'affaire, a tenu à

entendre l'ensemble des acteurs de la "chaîne sociale et judiciaire" impliqués dans ce dossier aussi complexe que sensible. Conscients du caractère exceptionnel du sujet, les députés avaient également souhaité que les travaux de la commission, présidée par un député de l'opposition, André Vallini, transcendent les clivages politiques traditionnels.

De ce fait, les recommandations de réforme que celle-ci est appelée à formuler au nom de toute l'Assemblée à la fin du premier semestre 2006 devraient revêtir une autorité accrue, à la mesure des enjeux humains de ce drame et, au-delà, à la mesure du nécessaire effort de modernisation de notre système judiciaire.



## Grippe aviaire

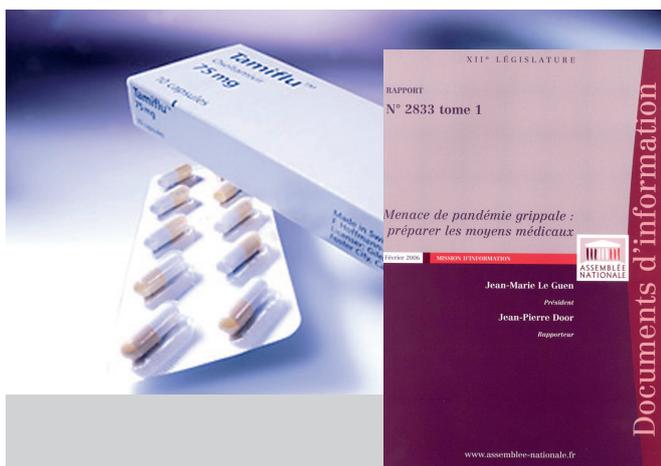
### AGIR EN AMONT

"La représentation nationale ne pouvait demeurer insensible à l'anxiété grandissante des Français face à une telle menace sanitaire" : comme l'a relevé Jean-Pierre Door, rapporteur de la mission d'information sur la grippe aviaire créée dès le 4 octobre par la Conférence des Présidents. Il rentre désormais dans le champ d'action des missions parlementaires de répondre au besoin d'information des citoyens non seulement

sur les événements accomplis, mais également sur des risques non encore réalisés, notamment lorsqu'ils touchent à la santé publique. **"L'originalité de ce travail parlementaire**, a souligné Jean-Marie Le Guen, président de la mission, **est de se situer résolument en amont de l'action gouvernementale**, pour agir sur cette dernière et sur l'information de l'opinion publique en temps réel."

Appliquant ces principes d'ac-

tion, la mission d'information, dont la présidence a été confiée à un député appartenant à l'opposition, a souhaité d'emblée ouvrir l'ensemble de ses travaux à la presse. Elle a, surtout, pris la décision de livrer ses conclusions non par un unique rapport final, mais par l'intermédiaire de trois "rapports d'étape", publiés au fur et à mesure de ses travaux, afin de rendre effective la volonté de réactivité et de contrôle a priori qui est au centre de sa démarche.



## ANTIVIRAUX, MASQUES : 10 propositions pour plus de protection

Le premier de ces rapports publié à la suite de la série d'auditions conduites fin 2005 fait ainsi le point sur les matériels de prévention et les moyens pharmaceutiques disponibles en cas de pandémie. Pointant, au sein d'un dispositif de mesures jugé globalement adapté, certaines insuffisances quant aux stocks accumulés et surtout quant aux capacités de production d'antiviraux et de masques hygiéniques en cas de crise grave, ce premier rapport d'étape dresse une première liste de dix recommandations concrètes pour pallier rapidement ces défaillances, avant que la pandémie, éventuellement, ne se déclare.